

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00103

DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180330-D20180010310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Contexte

Par délibération du 07 décembre 2017, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a approuvé, à l'unanimité, la proposition de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques. Ce dernier a été élaboré afin de coordonner l'installation des bornes en prenant en compte les différentes initiatives publiques et privées pouvant voir le jour sur le territoire métropolitain et pour déterminer les emplacements à équiper prioritairement, dans le respect du programme pluriannuel d'investissement.

Installations confiées au SIEL

La même délibération a confié par convention au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL 42) la fourniture, l'installation et la gestion de bornes de recharge pour un montant maximal d'investissement de 200 000 €.

Les études et chiffrages réalisés permettent de proposer la liste des installations suivantes :

N° borne	Commune	Situation
1	Cellieu	Place de Verdun
2	Fontanès	Rue Fontanesium
3	Fraisses	Place Jean Rist
4	La Fouillouse	Rue Saint-Just
5	La Grand' Croix	Place du Général De Gaulle
6	La Grand' Croix	Place de la Mairie
7	La Ricamarie	Avenue Maurice Thorez
8	La Ricamarie	Boulevard Victor Hugo
9	La Talaudière	Parking covoiturage rue Salvador Allende
10	La Talaudière	Place Jean Moulin
11	L'Etrat	Rue de Verdun
12	L'Horme	Parking route des côtes
13	Lorette	Rue Saint Joseph
14	Roche la Molière	Rue de la Briqueterie
15	Roche la Molière	Rue Joseph Sanguedolce
16	Roche la Molière	Parking du Stade Beaulieu
17	Sainte-Croix-en-Jarez	Aux portes
18	Saint-Galmier	Boulevard Gabriel Cousin

19	Saint-Genest-Lerpt	Parking Médiathèque
20	Saint-Genest-Lerpt	Rue Louis Richard
21	Saint-Héand	Parking covoiturage – collège
22	Saint-Martin-la-Plaine	Route de la tour
23	Saint-Martin-la-Plaine	Parking Espace Zoologique
24	Saint-Maurice-en-Gourgois	Parking supérette
25	Saint Paul en Jarez	Place du Suel
26	Sorbiers	Rue des roseaux
27	Sorbiers	Parking rue Claudius Remilleux
28	Unieux	Parking du Perthuiset
29	Unieux	Parking rue Jean Jaurès
30	Unieux	parking rue Marechal Leclerc
31	Villars	Parking Montée de la Feuilletière
32	Villars	Rue de l'Arsenal
33	Villars	Rue de l'Hôtel de Ville
34	Saint Etienne/Saint Victor sur Loire	Parking rue de la Plage
35	Saint Etienne/Rochetaillée	Parking rue des Echeneaux
36	La Valla-en-Gier	Parking rue du Ney
37	Saint-Christo-en-Jarez	Place de la Liberté
38	Saint-Romain-en-Jarez*	Rue Suel Picat

* borne financée par l'enveloppe voirie de la commune.

La contribution d'un opérateur privé

Compte tenu des objectifs ambitieux du Schéma Directeur adopté pour un territoire de la taille de Saint-Etienne Métropole, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2017 afin de proposer le déploiement d'une partie de ces infrastructures à un opérateur privé, chargé de la fourniture, de l'installation, de la gestion et de l'exploitation commerciale des stations de recharge, sans financement de Saint-Etienne Métropole.

L'analyse des offres recevables a mis en évidence la solidité technique et financière de la proposition de la société E-totem. Cet opérateur aura ainsi pour vocation à équiper les communes les plus urbaines de notre territoire. Un total prévisionnel de 80 bornes minimum est attendu, dont une dizaine de bornes de recharges rapides permettant un plein en 30 minutes en moyenne. Ce déploiement sera progressif mais achevé au plus tard en 2020. Le service sera payant et accessible par abonnement pour les utilisateurs réguliers ou par paiement à la recharge pour les occasionnels.

Liste des communes concernées et nombre de bornes prévisionnel :

Genilac	1
La Fouillouse	1
Le Chambon-Feugerolles	3
Andrézieux-Bouthéon	4
Firminy	5
Rive-de-Gier	4

Saint-Chamond	9
Saint-Etienne	44
Saint-Priest-en-Jarez	4
Saint-Jean-Bonnefonds	2
A définir	3
TOTAL	80

La convention jointe à la présente délibération fixe les modalités du partenariat proposé entre Saint-Etienne Métropole et la société E-totem. Compte tenu de l'investissement important de l'opérateur (plus de 2 millions d'euros) et des faibles perspectives de rentabilité à court terme, il est notamment proposé de ne pas solliciter de redevance d'occupation du domaine public pour une première période expérimentale de 3 ans à compter de la date de signature de la présente convention.

Au-delà de cette période expérimentale, et dans le cas où E-totem ne bénéficierait pas du statut d'opérateur national prévu par la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 « facilitant le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'espace public », une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant limité et similaire à ceux usuellement constatés pour ce type d'usage, sera mise en place pour les sites de recharge comprenant l'emprise de la borne et de la zone destinée à accueillir les véhicules. Cela fera l'objet de discussions ultérieures sur la base du modèle économique et de ses déterminants, et d'un avenant à la présente convention.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole étant compétente en matière « création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », les différentes communes équipées d'infrastructures de recharge seront invitées à conventionner pour la mise à disposition de l'espace public.

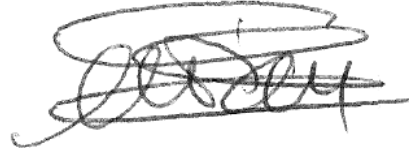
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide la liste des implantations proposées pour les bornes de recharges pour véhicules électriques dont l'installation et la gestion sont confiées au SIEL ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention de mise à disposition de l'espace public pour l'exercice de la compétence « création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », avec les communes concernées,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention de mise à disposition de l'espace privé pour l'exercice de la compétence « création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », avec les personnes morales propriétaires de terrains concernés,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la « convention de partenariat » proposée avec la société E-totem,**

- valide les dispositions relatives à la redevance d'occupation du domaine public sollicitées auprès de l'opérateur E-totem.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU